



Numéro de l'acte	2019-136-CIMJB
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.5.5

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

### QUESTION N°2019-136

**CIMETIERE** : Cimetière Saint Martin - Reprise de concessions en état d'abandon

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc DELAIRE

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales,

Après lecture du rapport concernant la procédure de reprise des concessions en état d'abandon (dont la liste est annexée à la présente), dans le cimetière de Saint Martin Rue Adrien Danvers ;

Considérant que les concessions ont plus de trente ans d'existence et que la dernière inhumation de chaque concession a eu lieu il y a plus de dix ans, que l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois années d'intervalle les 31 mars 2016 et 16 septembre 2019 dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R. 2223-13 donnant la faculté aux communes de reprendre les concessions en état d'abandon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis favorable sur la reprise, par la commune, des concessions (dont la liste est annexée à la présente délibération) susmentionnées qui a plus de trente ans d'existence et dans lesquelles il n'y a pas eu d'inhumation depuis plus de dix années et dont l'état d'abandon a été constaté par deux fois, à trois ans d'intervalle conformément au Code général des collectivités territoriales,
- de valider cette procédure qui permettra ensuite de libérer des emplacements pour un nouveau concessionnaire,
- d'autoriser Madame le maire à prendre les arrêtés prononçant la reprise des terrains affectés à ces concessions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 19 Décembre 2019

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019**

**Affiché le 20 décembre 2019**

L'An Deux Mille Dix-neuf le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 12 décembre 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **28 présents jusqu'à la question 2019-98-RHES puis 27 présents à partir de la question 2019-99-RHES**
- **1 absent non excusé (Monsieur RICOUART a quitté la séance avant le vote de la question 2019-99-RHES)**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

**Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.**